

la vie familiale en général en enrichissant la culture de la fermière sont donnés par l'entremise de l'enseignement direct, de la revue *La Terre et le Foyer*, d'expositions locales et de l'Exposition provinciale des cercles de fermières.

Le *Service de l'aménagement rural* avec ses quatre sections: économie, aménagement, mise en valeur et utilisation des terres, poursuit tout particulièrement l'application des plans conjoints entrepris en vertu de la loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA). Le *Service de la colonisation* s'occupe de l'établissement des colons, des concessions de terrains et du défrichement. Le *Service de l'aménagement de la ferme et de la vulgarisation* s'intéresse à la solution des problèmes de gestion et de vulgarisation aux niveaux des régions et des comtés. Vingt-sept bureaux régionaux coordonnent le travail des agronomes et des spécialistes. Ce Service dirige les concours d'amélioration de fermes qui mettent en lice les cultivateurs d'une paroisse ou d'un comté au moyen de concours d'une durée de cinq ans, ainsi que du concours du Mérite agricole, qui met en vedette chaque année les cultivateurs les plus méritants de chacune des cinq régions de la province. Le travail du *Service du génie rural* se divise en trois catégories: chemins de colonisation, travaux mécanisés et hydraulique agricole (travaux d'égouttement et de drainage). Le *Service de l'administration* s'occupe du personnel, des dossiers et de l'achat et du maintien du matériel et des outils.

Relèvent aussi du ministère, l'Office du crédit agricole, la Corporation de la raffinerie de sucre de Québec (St-Hilaire) et la Régie des marchés agricoles.

Ontario.—Le ministère provincial de l'Agriculture fournit une aide financière et des services administratifs par l'entremise de son bureau central, de 14 divisions, d'une ferme de démonstration, et contribue à des travaux de recherches effectués sous la direction de l'Institut de recherches de l'Ontario ou au Collège d'agriculture de l'Ontario, au Collège de médecine vétérinaire, à l'Institut Macdonald, à l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario, à l'École d'agriculture de Kemptonville et à la Station d'expérimentation horticole.

L'administration relève d'un sous-ministre secondé par deux sous-ministres adjoints. Le Collège d'agriculture de l'Ontario, le Collège de médecine vétérinaire et l'Institut Macdonald font partie maintenant de l'Université de Guelph. Le directeur de la recherche a charge de l'Institut de recherches et rend compte de son administration au sous-ministre. Au cours de 1962, un service a été institué pour élaborer des programmes aux termes de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles du Canada.

Le Service de l'industrie laitière fournit les services d'inspection, de renseignements et de surveillance à toutes les fabriques et encourage la production de lait propre au niveau des fermes. La Commission laitière, en vertu de l'autorité que lui confère la *Milk Act* (1965), réglemente et contrôle la commercialisation du lait et de la crème. L'*Ontario Food Council* qui constitue une direction distincte, s'occupe de la commercialisation et des techniques marchandes des denrées alimentaires d'origine agricole; ce service répond aussi du programme d'expansion des marchés du ministère qui vise à étendre les marchés intérieurs et étrangers.

Le Service de vulgarisation compte un représentant agricole par comté et région; il possède des services d'instruction et de propagande et dirige les travaux des Cercles 4-H ainsi que l'Association des jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service aide également les cultivateurs et colons du nord de l'Ontario dans le défrichement et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique, qui relève du Service de vulgarisation, dirige les organisations de femmes rurales. Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et appuie les associations d'éleveurs d'animaux de race. La Direction des services vétérinaires se charge de l'application de la loi sur les ventes collectives et de la loi sur la disposition des animaux morts; elle s'occupe également du service d'inspection des viandes et du bétail, et de la répression des maladies en plus des services de diagnostic et de propagande.

Le Service de l'économie rurale, des coopératives et de la statistique agricole effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation